

1. Intitulé du certificat (Dans la langue d'origine)

Architecte technique en informatique et réseaux

2. Traduction de l'intitulé du certificat (Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale)

3. Eléments de compétences acquis

La certification se décline en 3 blocs de compétences décrits plus bas, exprimés en domaines d'activités :

1. Conception
2. Administration et support aux équipes
3. Veille technologique, préconisation et conseil

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Secteurs d'activité :

L'activité de l'Architecte Technique en Informatique et Réseaux (abrégé dans ce qui suit en « ATIR ») s'exerce au sein d'organisations de toutes tailles et de tous secteurs : organismes privés, collectivités territoriales, administration. Elle s'exerce plus particulièrement au sein de structures de conseil, d'ESN (SSII), de constructeurs informatiques, de fournisseurs de services (Centres de services, Datacenters...)

La majorité des titulaires de la certification « Architecte Technique en Informatique et Réseaux » de l'Insta sont employés en Entreprises de Services Numériques et Sociétés de Conseil de toutes tailles.

Type d'emploi accessibles :

Architecte technique; Ingénieur/e système et réseau; Architecte réseau; Urbaniste technique; Architecte de système informatique
Concepteur/trice réseau; Intégrateur/trice; Analyste système et réseau; Chef/fe de projets

Code(s) ROME :

M1806 - Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information
M1802 - Expertise et support en systèmes d'information

Références juridiques des réglementations d'activité :

-

5. Base officielle du certificat

Organisme(s) certificateur(s)

Nom légal certificateur(s) :
INSTA

Niveau (national ou européen) du certificat

Système de notation / conditions d'octroi

Modalités d'évaluation :

-

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

-

Autorité responsable de l'habilitation du certificat

Niveau national (Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles) : Niveau 7
Niveau du Cadre européen des certifications (CEC) : Niveau 7

France compétences
6 rue du Général Audran 92400 Courbevoie

Accès au niveau suivant d'éducation / de formation

Accords internationaux de reconnaissance des qualifications

Base légale

Date de décision d'enregistrement : -
Durée de l'enregistrement : -
Date d'échéance de l'enregistrement : 21/12/2022

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Par expérience	Oui
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	Oui
En contrat d'apprentissage	Oui
En contrat de professionnalisation	Oui
Après un parcours de formation continue	Oui

7. Information complémentaire

Niveau d'entrée requis (Le cas échéant)

-

Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :

<https://www.francecompetences.fr>

Centre national Europass

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass>